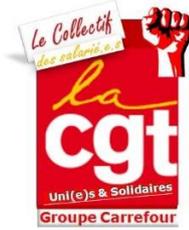




## Rencontre délégation CGT/ Plassat



Le Lundi 12 juin 2017 à Boulogne.

### Délégation CGT :

Fatiha Chalal secrétaire fédérale.

Laurent Lamaury Délégué syndical national CSF (Market)

Tahar Khelladi comité de groupe (Hypermarché)

Philippe Allard délégué de groupe.

### Pour la direction :

Anne Carron directrice des ressources humaines groupe

Georges Plassat PDG carrefour

Pierre Bouillon directeur du cabinet du PDG

Jean-Luc Delenne directeur des relations sociales groupe

### Préambule :

Alexandre Bompard a été désigné officiellement le nouveau PDG du groupe Carrefour. Il prendra ses fonctions le 18 juillet.

Nous avons tout de même souhaité rencontrer Georges Plassat pour lui faire remonter nos revendications.

Nous ne sommes pas dupes, le PDG étant sur le départ, les réponses de celui-ci n'engagent que lui et ne présage en rien de l'orientation future que prendra le futur PDG Alexandre Bompard.

### 1/ L'emploi :

#### **-manque d'effectif dans toutes les structures du groupe.**

Georges Plassat nous affirme qu'un effort a été fait sur l'effectif du groupe et qu'il a opéré un réajustement afin d'avoir un meilleur service à la clientèle.

Nous lui rétorquons que la situation est pire que lors de son arrivée et que malgré l'aide de l'état via le CICE, tous les formats du groupe souffrent du manque flagrant d'effectif.

L'apprentissage malmené (aucune réelle formation, de la mise en rayon exclusivement), la souffrance des femmes dans le groupe avec des horaires flexibles et un temps partiel imposé, la misère de certains salariés qui n'arrivent pas à se loger, la non reconnaissance

des salariés dans le groupe (aucun sentiment d'appartenance à un groupe pérenne qui brasse des milliards) sont autant de thèmes que nous avons abordés.

### **-l'avenir des hypermarchés et du chantier annoncé sur l'EPCS par Plassat.**

Georges Plassat nie avoir affirmé la fin de l'EPCS dans les hypermarchés, il a parlé d'une adaptation des hypermarchés (sans aucune incidence d'emploi...).

Le PDG nous a affirmé que les hypermarchés avaient encore toute leur place dans les formats du groupe mais que le non alimentaire devait s'adapter.....

**Remarque de la CGT :** Cette adaptation va se traduire par la suppression de centaines de poste (notamment des vendeurs).

### **-Mise sous franchise des hypermarchés, l'avenir de la Proxi qui sont amenés à aller tous en franchise :**

Malgré les annonces répétées de Noël Priou (directeur exécutif Carrefour France) et d'Alain Rabec (directeur des hypermarchés France) sur la mise sous franchise de certains hypermarchés économiquement en difficultés, Georges Plassat maintient qu'aucun plan de mise en franchise n'est en cours d'élaboration et qu'il n'est pas souhaitable que les hypermarchés partent dans un système de franchise dans l'avenir. Il insiste sur le fait que Noël Priou et Alain Rabec ont dû simplement évoquer leur souhait.....

Concernant le format PROXI ( City, contact etc...), le PDG nous confirme que le groupe ne sait pas gérer les petits formats et qu'ils sont tous destinés à aller en franchise.

Il ajoute que certains Market allaient aussi passer en franchise.

## **2/ Les salaires :**

Nous avons d'énoncer d'une part l'augmentation nulle des salaires (0,2 et 0,5 maxi) avec une diminution drastique de la participation aux bénéfices et de l'intéressent collectif (baisse significative du pouvoir d'achat des salariés) et d'autre part le salaire et avantages énormes de Georges Plassat (9,8 millions d'euros) et une augmentation des dividendes aux actionnaires (plus de 500 millions d'euros en 2017).

**Réaction du PDG :** Réfutation des sommes évoquées dans la presse, il nous affirme que la presse a cumulé les 3 dernières années de salaire et qu'il n'est pas plus rémunéré que les autres PDG. Réfutation du montant attribué aux actionnaires, qu'ils n'ont pas obtenue du « cash » mais des titres.

Nous lui rétorquons que c'est la presse économique qui a annoncé l'augmentation de salaire et nous lui avons maintenu qu'il était devenu le PDG le mieux payé du CAC 40 .

Nous lui avons rappelé que les salariés du groupe étaient outrés du niveau de sa rémunération et de son augmentation (+ 28 %) alors qu'eux sont payés au SMIC.

La CGT dénonce l'utilisation du CICE qui est en totalité reversée aux actionnaires via les dividendes.

### **3/ Travail du dimanche :**

#### **-Généralisation du travail du dimanche (hypermarchés compris).**

Georges Plassat souhaite que la CGT assouplisse sa position sur le travail du dimanche. Il indique que le groupe est obligé de répondre localement aux ouvertures des grandes surfaces concurrentes.

La CGT reste ferme sur ce sujet : nous sommes contre le travail du dimanche et nous nous battons afin que les hypermarchés ne suivent pas le chemin des supermarchés.

La CGT souhaite que le groupe Carrefour se différencie des concurrents et qu'une étiquette soit mise en place avec le respect du repos dominical.

La CGT rappelle qu'économiquement, il n'est pas viable d'ouvrir des établissements le dimanche.

#### **-Structures franchisés qui ouvrent au mépris de la réglementation (ouvert les dimanches après-midis, le 1<sup>er</sup> mai).**

Georges Plassat nie cette évidence en affirmant que le groupe Carrefour tient à respecter la réglementation.

**Réponse CGT :** Certains établissements du groupe profitent du flou (délimitation des zones) de la loi macron sur les dimanches pour ouvrir 7/7 jours au mépris de la loi.

### **4/Discrimination syndicale :**

Georges Plassat se dit surpris lorsqu'on évoque la discrimination dont la CGT est victime dans le groupe carrefour :

La CGT dénonce :

*-L'ingérence de la direction aux élections professionnelles* (pressions sur les candidats CGT, élaboration des listes des syndicats maison).

La CGT transmet au PDG la condamnation en 2014 de Carrefour Market Montpellier Croix d'argent où le directeur a été condamné car « *son attitude enfreint de manière caractérisée*

*l'interdiction posée à tout employeur par l'article L.2114-7 du code de travail d'utiliser tout moyen de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale » (la CGT).*

*-Evolution de l'encadrement malgré des condamnations sur la discrimination.*

La CGT dénonce le « process » mis en place depuis 40 ans dans le groupe Carrefour pour favoriser les syndicats maisons (dont FO ultra majoritaire) au détriment de la CGT le seul syndicat indépendant et de lutte du groupe Carrefour.

*-Pression sur les élus et mandatés CGT.*

Remise au PDG de la décision de l'inspecteur de travail qui refuse le licenciement de Salah (Délégué syndical CGT) car «... *les observations formulées d'une inspectrice du travail mettant en cause l'enseigne Carrefour Market et le directeur de cet établissement au sujet de **pratiques antisyndicales à l'encontre du syndicat CGT** sur la base d'une enquête approfondie menées en février 2017* » ou encore «.. *l'enquête de cette inspectrice implique directement un responsable de Carrefour Market ayant produit lui-même un témoignage à l'encontre de Salah..* »

Pour seule réponse, nous obtenons de la part de monsieur Delenne (directeur des relations sociales groupe) que la CGT ne signe aucun accord dans le groupe Carrefour.

Voilà comment le groupe Carrefour justifie la discrimination dont la CGT est victime.

Devant notre insistance, la direction nous fait comprendre que si la CGT modérait ses propos et ses actes, la situation pourrait s'améliorer pour notre organisation syndicale.

LA CGT a rappelé à Georges Plassat qu'elle est fière d'être le seul syndical de lutte, le seul syndicat indépendant de la direction, le seul syndicat contre le travail du dimanche et qu'il en sera toujours ainsi.

Pour conclure, la délégation CGT demande une entrevue avec Alexandre Bompard, le nouveau PDG, dans les plus brefs délais.

La délégation CGT.